

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 4 octobre 2018

Michel LECLER
LE LARRON
44480 DONGES

à

Monsieur le Président
Air Pays de la Loire
5 rue Edouard Nignon
CS 70709
44307 NANTES cedex 3

Monsieur le Président,

Nombreuses sont les informations, les rapports, les études qui alertent sur les conséquences et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Homme et l'environnement.

En juin 2016, l'étude menée par la Nouvelle Agence de Santé Publique précisait que la pollution atmosphérique due aux particules fines provoquait la mort de 48 000 personnes dans notre pays auxquelles s'ajoutaient les victimes de maladies cardiaques et pulmonaires. Elle soulignait également que ce n'était pas tant les pics de pollution qui étaient à redouter que le temps de l'exposition.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État jugeait que le dépassement des valeurs limites en particules fines (PM10) et en oxydes d'azote contrevenait à la directive sur la qualité de l'air et enjoignait le Gouvernement d'adopter au plus vite des plans permettant d'y remédier.

En l'absence d'engagement fort de l'État, plusieurs dizaines de requérants parmi les quels figurent aussi Greenpeace, France Nature Environnement, Notre affaire à Tous ont décidé de déposer un nouveau recours devant le Conseil d'État afin de « contraindre le gouvernement à respecter la décision de la plus haute juridiction de l'État par une exécution forcée de la décision sous astreinte ».

Dans son rapport spécial 2018 intitulé: »pollution de l'air, notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée », la Cour des Comptes Européenne dresse un bilan tout autant inquiétant. Dans l'Union Européenne, la pollution atmosphérique provoque, en moyenne, plus de 1000 décès prématurés par jour. Pour sa part, la Commission Européenne estime que le coût externe sanitaire se situe entre 330 et 940 milliards d'euros par an.

Face à ce « mal du siècle », nombre de citoyens organisés ou non, s'inquiètent notamment de l'extrême nocivité de la pollution industrielle. Citons la plainte déposée par des habitants de la vallée de l'Arve en Mai 2018 contre l'État pour « carence fautive », l'étude révélée par le journal « Le Monde » (article du 28 mai 2018) faisant état d'une « surimprégnation » notamment au

plomb et une « surexposition » aux particules fines chez les habitants de Fos-sur-Mer, le rapport de juillet 2018, révélant une pollution massive de l'air et des manquements graves de l'industriel SANOFI à Lacq sur le site chimique de Mourenx rejetant dans l'atmosphère des matières dangereuses à des taux astronomiques, bien loin des seuils autorisés.

Nous pourrions multiplier les exemples.

Une autre source de pollution ne manque pas d'affecter la santé des habitants proches d'un site polluant : les émergences à la torche, procédure qui doit répondre à un besoin de sécurité. Ces torches émettent du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote. Elles rejettent également dans l'atmosphère des poussières, des particules fines, des composés organiques volatils dont le benzène, polluant cancérigène avéré.

Nombreuses sont les interrogations exprimées par les adultes qui s'inquiètent pour leur santé et celle de leurs enfants. Combien de personnes déclarent être gênées pour respirer par exemple.

Le « diagnostic santé » publié en 2017 par l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de Santé confortent les habitants dans leurs appréciations, les chiffres précisant les taux de maladies graves se révélant être bien supérieurs aux données régionales ou nationales.

Si les résultats sont à interpréter avec discernement, les causes doivent être explicitées sereinement et sérieusement en toute transparence pour mieux y remédier.

Air Pays de la Loire a pour mission de surveiller la qualité de l'air.

Sauf erreur de notre part, quatre stations mises en place par Air Pays de la Loire mettent en évidence cinq types de polluants : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxydes d'azote, sulfure d'hydrogène, particules fines (PM10).

Qui analyse et mesure les poussières, les particules fines (PM 2,5), celles ultra fines, les composés organiques volatils dont le benzène, le CO2 ...,

Quelles études des « effets cocktail » ?

De quels moyens dispose Air Pays de la Loire pour en mesurer l'existence et leur volume ?

Cette liste de questions n'est pas exhaustive.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin d'aborder avec vous des différents sujets évoqués

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Le bureau de l'Association :

Marie Aline BOYET – Jean Luc BOSQUE – Stéphane BODINIER – Michel LE CLER